

AVIS DE CONCOURS DÉCONCENTRÉS **ADMINISTRATIFS, CONCOURS RÉSERVÉS SESSION 2018**

PHASE UNIQUE D'INSCRIPTION :

Les candidats s'inscrivent sur Internet (application CYCLADES) du **mardi 6 février 2018, à partir de 12 heures, au mardi 6 mars 2018 à 17h00 heures, heure de Paris.**

- **CONCOURS DÉCONCENTRÉS OUVERTS DANS L'ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND**

- Concours externe de secrétaire administratif de classe normale
- Concours interne d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Concours infirmier de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieure
- Concours interne d'assistant de service social

- **EXAMENS PROFESSIONNALISÉS RÉSERVÉS* OUVERTS DANS L'ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND**

(LOI N° 2012-347 du 12 MARS 2012)/(LOI N°2016-483 du 20 avril 2016)

▲ Ces examens sont réservés aux agents non titulaires et sous certaines conditions.

- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
- Secrétaire administratif de classe normale de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

***Il est rappelé que les agents éligibles au dispositif ne peuvent faire acte de candidature qu'à un seul recrutement réservé au titre d'une même session.**

La loi dispose que les agents ne peuvent accéder qu'aux corps de fonctionnaires dont les missions relèvent d'une catégorie hiérarchique (A, B ou C) équivalente à celle des fonctions qu'ils ont exercées dans l'administration auprès de laquelle ils sont éligibles.

Afin de s'assurer de leur éligibilité aux concours et examens professionnalisés réservés, les candidats sont invités à transmettre, dès que possible à leur service de gestion, l'attestation d'éligibilité. Celle-ci est à télécharger à l'adresse suivante :

[http://www.education.gouv.fr/cid66538/s-inscrire-aux-recrutements-reserves-de-personnels-administratifs-sociaux-et-de-sante-ass.html#Attestation d eligibilite a fournir au service academique charge des inscriptions](http://www.education.gouv.fr/cid66538/s-inscrire-aux-recrutements-reserves-de-personnels-administratifs-sociaux-et-de-sante-ass.html#Attestation_d_eligibilite_a_fournir_au_service_academique_charge_des_inscriptions)

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

INTERNET => APPLICATION CYCLADES :

<http://education.gouv.fr/siac3>

Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés au :

**Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand,
Division des Examens et Concours,
Bureau des Concours Administratifs
Tél : 04.73.99.34.48 / 04.73.99.34.47 / 04.73.99.31.02**

Les conditions d'accès aux différents concours, examens professionnels ou concours réservés sont consultables sur le site :

- du ministère de l'éducation nationale : www.education.gouv.fr, rubrique : concours, emplois et carrières.

Remarque :

L'inscription à un concours est un acte personnel. Il est impératif que les candidats effectuent eux-mêmes cette opération.

Avant de procéder à leur inscription, les candidats doivent vérifier qu'ils remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique et toutes les conditions requises par la réglementation du concours choisi.

L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Dates des épreuves et nombre de postes offerts, consultables à l'aide du lien suivant :
[http://www.ac-clermont.fr/fileadmin/user_upload/ConcoursEmploisCarrieres/Avis de concours/20132014/TABLEAU DATES CONCOURS DECONCENTRES 2018.pdf](http://www.ac-clermont.fr/fileadmin/user_upload/ConcoursEmploisCarrieres/Avis_de_concours/20132014/TABLEAU_DATES_CONCOURS_DECONCENTRES_2018.pdf)